BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 954

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

522 357 540 RCS Angers.
B2D.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 32, Rue de Létanduère, 49000 Angers.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à un projet commun de fusion nationale Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CABINET PIGE & ASSOCIES la forme : société par actions simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 32 Rue de Létanduère 49000 ANGERS le montant du capital : 104.320 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 403 090 889 RCS ANGERS Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : B2D la forme : société par actions simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 32 Rue de Létanduère 49000 ANGERS le montant du capital : 150.000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 522 357 540 RCS ANGERS L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021, conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 et suivants du Plan comptable général : Actif apporté : 940.919 euros Passif apporté : 37.566 euros Actif net apporté : 903.353 euros Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis la date du 1er janvier 2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : 4 actions nouvelles de la société CABINET PIGE & ASSOCIES pour 9 actions de la société B2D montant de l'augmentation de capital de la société CABINET PIGE & ASSOCIES qui résultera de l'opération de fusion : 106.656 euros montant prévu de la prime de fusion pour la société absorbante : 796.697 euros Ne pouvant détenir ses propres actions, la société absorbante CABINET PIGE & ASSOCIES procédera, immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres actions détenues par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées. La différence entre la valeur d'apport de ces actions (soit 937.764 euros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à

leur annulation, différence égale à 833.492 euros, s'imputera, à due concurrence, de 796.697 euros sur la prime de fusion, et à concurrence de 36.795 euros sur le compte « autres réserves » de la société absorbante. Il en résultera une prime de fusion nette de 0 euro. date du projet commun de fusion : 17 juin 2022 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbante : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS (49) le 20 juin 2022. date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbée : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS (49) le 20 juin 2022..

